

# Yvan Mayeur s'attaque à Rudi Vervoort

**Y**van Mayeur n'aura pas fui les questions de la commission d'enquête parlementaire sur la gestion du Samusocial. A-t-il répondu à toutes les interrogations qui se posent parmi les députés bruxellois, les journalistes et la société civile? Sans doute pas. Mercredi, dans un exposé introductif de près d'une heure revenant sur l'histoire de la fondation du Samu et sur les difficultés de son action sur le terrain, Yvan Mayeur a qualifié l'affaire de "pseudo-scandale", niant en bloc le procès en manque de transparence qui lui est fait depuis plusieurs semaines. L'ex bourgmestre socialiste de Bruxelles s'est estimé victime d'un "lynchage politico-médiatique". Prenons l'affaire point par point.

## 1 Les rémunérations perçues

Ce sont les jetons de présence payés de manière forfaitaire aux quatre membres du bureau du Samusocial qui ont provoqué le scandale. Yvan Mayeur assume ces montants (700 euros net par mois jusqu'à fin 2016 pour ce qui le concerne) déterminés en fonction des pratiques du secteur public, notamment de celui du logement public bruxellois, a-t-il justifié. "Je ne vais pas dire que je vais rembourser car je ne veux pas laisser croire que j'ai perçu cet argent de façon indue. J'ai travaillé dans la légalité et dans le respect de vos fourchettes", a-t-il lancé aux députés. Il a également insisté sur le caractère privé de ces rémunérations et donc sur le fait qu'elles ne devaient pas entrer dans le calcul du plafond légal des rémunérations des mandataires publics (150 % du traitement d'un député). Pour lui, le caractère professionnel de la gestion d'une "entreprise sociale" telle que

le Samusocial justifiait ces indemnités.

## 2 La transparence et les relations avec la presse

C'est sans doute la moins convaincante des séquences de l'audition d'hier. "On ne m'a jamais demandé si j'étais payé par le Samusocial, j'aurais répondu", a affirmé Yvan Mayeur alors que l'audition du président de l'ASBL Michel Deguelle, passé avant lui devant la commission, avait démontré le manque de volonté de l'ASBL de répondre aux questions de la presse. A la suite des questions du député Ecolo Alain Maron sur ses relations avec Jean-Paul Philippot, Yvan Mayeur n'a pas souhaité dire quand il avait pris contact avec le CEO de la RTBF pour se plaindre. "Nous démolir comme on a fait, c'est un lynchage alors qu'on a des films qui montrent ce qu'on fait sur le terrain et qui ne sont pas montrés. Oui j'ai le droit de dire que ça me reste en travers de la gorge. Il ne s'agissait en rien de pressions", a-t-il indiqué.

## 3 Le contrôle de la Commission communautaire commune

Le débat s'est fait plus politique lorsque Vincent De Wolf (MR) a dévoilé des échanges de mails entre le cabinet du ministre-président Rudi Vervoort (PS) et les cabinets des ministres Céline Fremault (CDH) et Pascal Smet (SP.A) à l'occasion de négociations tendues entre l'ASBL et le collège réuni de la Commission communautaire commune (Cocom), le pouvoir subsidiant. Objet du conflit: l'ampleur du contrôle qui serait opéré par les commissaires du gouvernement au sein de l'ASBL dans le cadre d'un contrat de gestion négocié en 2016. Céline Fremault a toujours affirmé avoir été freinée dans sa volonté d'étendre au

maximum ce contrôle. L'échange de mails démontre l'implication de la ministre-présidence dans la limitation du contrôle au strict dispositif hivernal d'accueil des sans-abri, estime le MR. Yvan Mayeur a répondu que le projet de contrat de gestion qui avait été présenté à l'ASBL ne correspondait pas à l'accord conclu préalablement avec les cabinets ministériels précités, ce qui avait justifié un courrier de l'avocat du Samusocial au cabinet du ministre-président. C'est l'option limitative au plan hiver qui sera finalement retenue. A la fin de son audition, Yvan Mayeur a attaqué durement le ministre-président Rudi Vervoort: "Est-il normal qu'un ministre-président décide de la démission d'un bourgmestre? Je vous invite à y réfléchir", a-t-il lancé. Il a imputé sa démission au fait que son partenaire VID de la majorité à la Ville de Bruxelles menaçait de quitter le navire.

## 4 Les erreurs commises

Yvan Mayeur a tout de même admis des erreurs. Celle, d'abord, de ne pas être parvenu à "lâcher" un "outil" qu'il avait contribué à créer. "J'aurais dû démissionner en décembre 2013 (au moment où il est devenu bourgmestre de la Ville de Bruxelles, NdLR) malgré la pression des équipes et le refus du CA", a-t-il indiqué. Tout en fustigeant la manière dont il a été poussé à la démission. "Le ministre-président et les ministres ont refusé de m'entendre, a-t-il affirmé en début d'audition. Ils ont demandé ma démission sur la base d'un rapport... l'estime ne pas avoir joué du droit légitime de me défendre. Mon travail et mon engagement ne méritent pas le traitement que l'on me fait subir aujourd'hui."

Mathieu Colley